

# Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

## Développement des activités de l'entreprise HAERAUX Technologies

COMMUNE DE MONTIERCHAUME  
Département de l'Indre

Décembre 2016

### Résumé Non Technique de l'Etude des Dangers



[www.addev-environnement.com](http://www.addev-environnement.com)

Réfléchir l'environnement de demain

Siège social  
2, rue Jules Ferry  
36 300 LE BLANC  
Tél : 02-54-37-19-68 - Fax : 02-54-37-99-27  
contact@addev-environnement.com

Agence de Tours  
3, rue Charles Garnier  
37 300 JOUE LES TOURS  
Tél : 02-47-87-22-29  
tours@addev-environnement.com



## 1.2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

### 1.2.1. Objectif et méthodologie

L'étude des dangers permet :

- d'identifier les dangers que peuvent présenter :
  - les produits mis en œuvre,
  - les manières de faire,
  - les installations,
- d'analyser, en termes de sûreté pour l'environnement, les risques présentés par les activités,
- d'examiner la vulnérabilité du site par rapport aux agressions extérieures,
- de proposer les mesures de protection et de prévention en adéquation avec les risques des installations,
- de recenser et de quantifier les risques résiduels,
- d'examiner les méthodes et moyens d'intervention dont dispose l'établissement.

### 1.2.2. PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

La description de l'environnement permet d'établir le contexte d'implantation de l'installation en mettant notamment en évidence les éléments à protéger et les éléments extérieurs constituant des sources potentielles d'agressions.

Les enjeux vulnérables correspondent aux personnes, biens ou activités susceptibles d'être affectés et de subir des préjudices ou des dommages corporels / matériels en cas d'accident sur le site HAERAUX TECHNOLOGIES. Les zones particulièrement sensibles correspondent notamment aux habitations, Etablissements Recevant du Public (ERP) et locaux très fréquentés. Dans le cas présent, il s'agit essentiellement des entreprises implantées sur le site de la ZI de la Malterie.

La commune de Montierchaume ne fait l'objet d'aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) ni Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt) à ce jour.

### 1.2.3. ACCIDENTOLOGIE DANS LE DOMAINE

L'accidentologie concernant les activités de « Traitement et revêtement des métaux » a été étudiée au travers des données de la base ARIA du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles chargé de rassembler et de diffuser les informations et le retour d'expérience en matière d'accidents technologiques.

La recherche sur la base de données ARIA a été réalisée en retenant le code NAF 2561Z qui correspond à l'activité Traitement et revêtement des métaux. L'échantillon analysé comportait 135 événements survenus en France depuis les dix dernières années.

Les conclusions tirées de l'accidentologie dans le domaine indiquent que le type d'accident le plus fréquent correspond à l'incendie (67 cas dénombrés).

### 1.2.4. IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

Au sein de l'entreprise HAERAUX Technologies, les potentiels de dangers sont localisés au niveau des chaînes de traitement, des lignes de peinture et de l'atelier de polissage.

### 1.2.5. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PREVENTION/PROTECTION

Sur la base des éléments établis précédemment (accidentologie - identification des potentiels de dangers - présentation des agresseurs externes), l'analyse de réduction des risques des installations est réalisée afin de sélectionner les scénarios critiques.

Aucun risque d'origine externe (chute d'avion, transport de marchandises dangereuses, activités industrielles, malveillance, foudre, inondation, mouvement de terrain, neige, tempête,...) n'a été retenu dans l'analyse des risques.

Sur la base des potentiels de dangers identifiés, l'étude de réduction des risques est réalisée selon le découpage fonctionnel suivant :

- ⇒ Réception de produits chimiques / Retrait des déchets dangereux ;
- ⇒ Stockage de cartons palettes;
- ⇒ Stockage de produits chimiques ;
- ⇒ Atelier de traitement de surface ;
- ⇒ Station de traitement ;
- ⇒ Cabine de peintures poudre
- ⇒ Cabine de peinture solvants
- ⇒ Utilités.

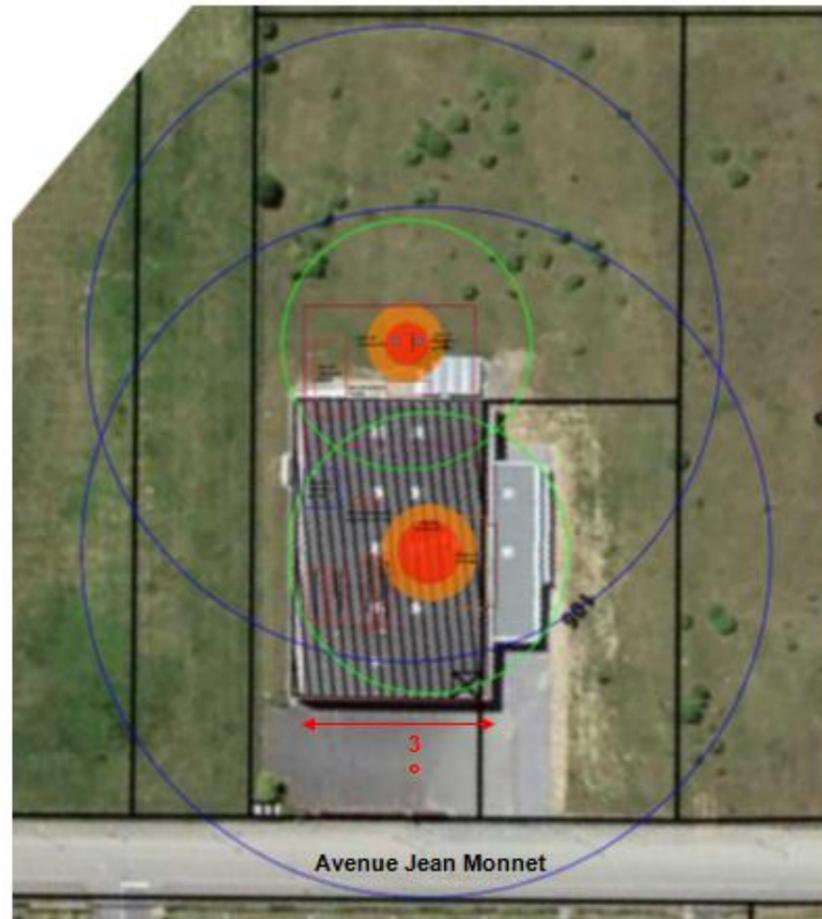
#### 12 scénarios sont analysés :

1. Perte de confinement de produit dangereux au niveau de la zone de livraison de produits chimiques et de retrait des déchets dangereux ;
2. Départ de feu au niveau du stockage de produits combustibles (cartons, palettes, polystyrène) ;
3. Perte de confinement de produit / dangereux, mélange de produits incompatibles au niveau du stockage de produits chimiques (Cellules de stockage des produits chimiques) ;
4. Départ de feu au niveau des baignoires de traitement de surface ;
5. Perte de confinement de produit / dangereux, mélange de produits incompatibles au niveau des baignoires de traitement de surface ;
6. Départ de feu au niveau de la zone de polissage, brossage et microbillage ;
7. Onde de choc, départ de feu au niveau du compresseur ;
8. Départ de feu au niveau de la chaudière
9. Dysfonctionnement de la station de détoxification physico-chimique, fuite, perte de confinement ;
10. Emploi de combustibles organiques pulvérulents susceptibles de créer des ATEX, pulvérisation électrostatique avec générateur haute tension, forte température de polymérisation (source chaude) au niveau des cabines de peinture poudre
11. Stockage et emploi de liquides inflammables / dégagement de vapeurs de solvants inflammables créant des ATEX / emploi de gaz naturel au niveau des brûleurs des caissons de ventilation / mise en température lors du séchage, au niveau des cabines de peinture solvantée
12. Stockage et emploi de liquides inflammables / Source de chaleur (accident électrique), au niveau des cabines de peinture solvantée.

Les scénarii étudiés se situent soit en zone de risque intermédiaire (explosion des cabines de peinture solvantée), soit en zone à risque moindre (autres scénarii). **Le scénario de l'explosion des cabines de peinture solvantée est retenu dans le cadre d'une modélisation** : les conséquences d'une explosion de composants de peinture ont été évaluées selon la méthode multi-énergie.

Les résultats de la modélisation montrent que seule la projection à plat de la zone de destructions significatives des bardages du bâtiment (20 mbar – Zone d'impact bleue) pour les cabines de peinture 1 et 2

sort du site. Or cette projection à plat ne tient pas compte de la présence du bardage du bâtiment ; il est donc raisonnable de penser que les cibles potentielles ne seront pas impactées par les effets potentiels d'une explosion.

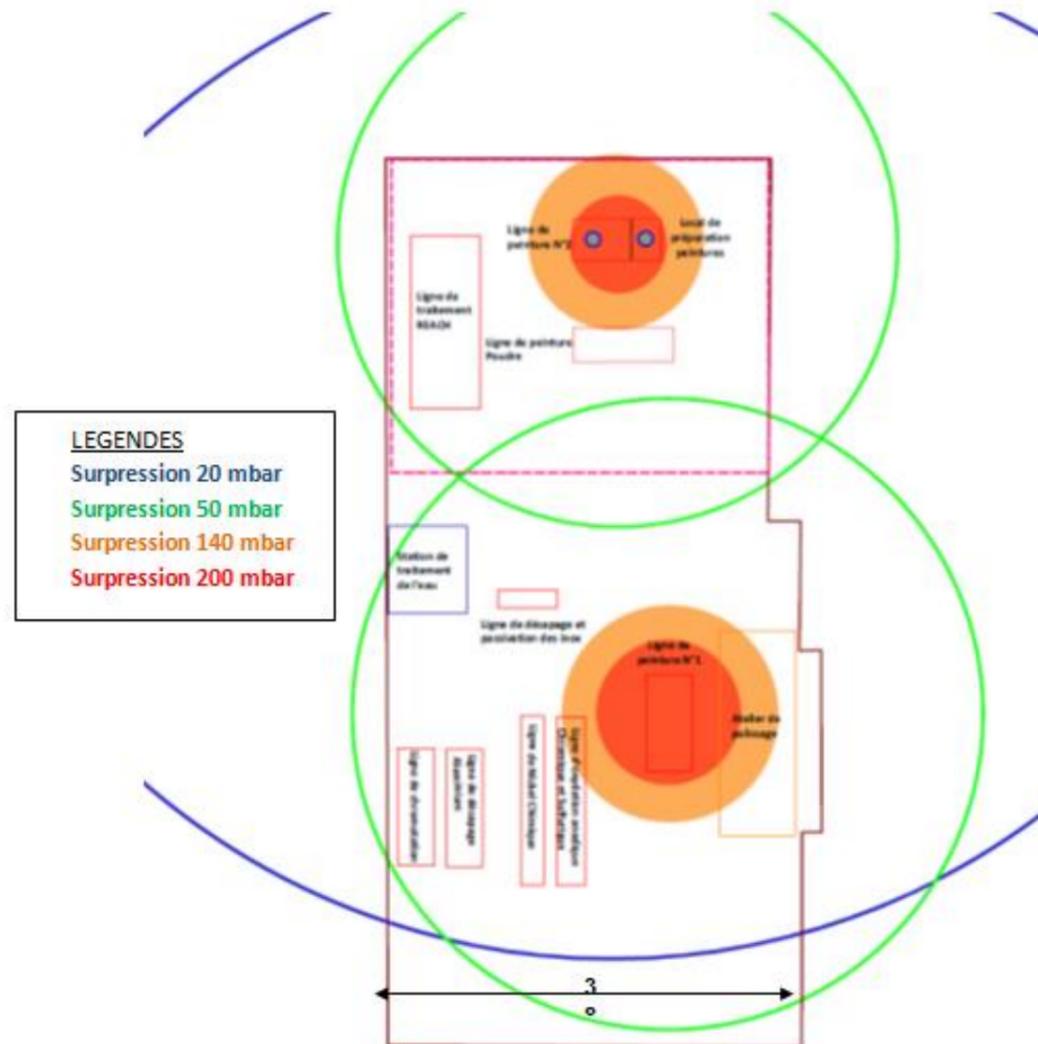


Plan de simulation à plat : Extérieur du bâtiment

**LEGENDES**  
 Surpression 20 mbar  
 Surpression 50 mbar  
 Surpression 140 mbar  
 Surpression 200 mbar

Quant aux autres zones d'effets, notamment les zones d'effets irréversibles (50 mbar) et les zones d'effets létaux (140 mbar), elles sont contenues à l'intérieur du site. Par conséquent, la vulnérabilité des zones d'effets létaux et des zones d'effets irréversibles est extrêmement faible et la gravité de ce risque est très faible selon le tableau disposé en annexe III de l'arrêté du 29 septembre 2005 (relatif à l'évaluation et à la prise en compte

de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation).



**LEGENDES**  
 Surpression 20 mbar  
 Surpression 50 mbar  
 Surpression 140 mbar  
 Surpression 200 mbar

Les zones représentatives des effets domino sont matérialisées en couleur rouge. Les autres équipements étant distants les uns des autres, aucun équipement voisin n'est impacté par des effets de surpression responsables d'effets domino.

Par ailleurs, la probabilité qu'une explosion survienne à l'intérieur d'une cabine est faible car ce sont des espaces ouverts, mais surtout car chaque cabine est munie d'un système d'aspiration dimensionné pour les opérations réalisées. L'aléa est donc faible. L'exposition au risque lié à l'explosion de composants de peinture dans l'une des cabines est donc très faible.

## 1.2.6. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION DES RISQUES RESIDUELS

### Mesures de prévention générales

HAERAUX technologies a instauré des consignes générales et particulières de sécurité pour éviter toute apparition de situation pouvant déboucher soit sur une augmentation de la probabilité d'occurrence d'un risque, soit sur l'aggravation d'un sinistre.

Ces consignes de sécurité sont affichées à plusieurs endroits sur le site, dans les zones de passage du personnel. Elles sont rédigées de manière compréhensible pour tout le personnel, afin qu'il soit apte à prendre les dispositions nécessaires.

### Vis-à-vis du risque incendie

La sécurité dans l'entreprise est gérée par le chef d'entreprise en collaboration avec les 2 autres sauveteurs secouristes du site. Le chef d'entreprise participe à l'évaluation des risques et à la mise en place d'une organisation interne en cas d'incendie. Il assure la prévention des risques en les exercices de simulation d'incendie ou encore les formations.

Des moyens de secours privés sont également mis en œuvre :

- avertisseurs sonores,
- alarmes incendie,
- extincteurs (au nombre de 32 répartis sur l'ensemble du bâtiment). L'extension sera également équipée du nombre d'extincteurs appropriés pour la lutte contre l'incendie
- exutoires de fumées : skydomes à déclenchement manuel et automatique

### Moyens de lutte externe

L'installation est rattachée au Centre d'Incendie et de Secours de Déols, susceptible d'intervenir dans les minutes suivant le déclenchement de l'incendie. Le site est accessible aux pompiers par le portail principal.

Le bâtiment est accessible sur 3 faces par la voie de desserte de la ZAC conçue pour supporter le passage des véhicules incendie. Une réserve incendie de 750 m<sup>3</sup> est également présente à de 250 m du bâtiment.

Les besoins en eau d'extinction d'incendie ont été estimés à 260 m<sup>3</sup> pour une rétention disponible de 340 m<sup>3</sup>. La rétention disponible sur le site est donc suffisante sachant que l'ensemble de la zone est également sur rétention avec présence d'un bassin de confinement des eaux en cas d'incendie.

## 1.2.7. CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

En conclusion, l'analyse de réduction des risques semi-quantitative a conduit à retenir un scénario d'accident imposant à l'exploitant de vérifier qu'il a analysé toutes les mesures de maîtrise du risque envisageables et mis en œuvre celles dont le coût n'est pas disproportionné par rapport aux bénéfices attendus, soit en termes de sécurité globale de l'installation, soit en termes de sécurité pour les intérêts visés.

Face au risque d'incendie, dans la mesure où l'incendie est détecté rapidement, une intervention par les membres du personnel est envisageable. Le cas échéant, l'intervention des secours extérieurs est envisageable rapidement (proximité à moins de 2 km du SDIS de Montierchaume).

Les mesures techniquement et économiquement envisageables, sont en place sur le site afin d'assurer un niveau de risque aussi bas que possible. Il n'est donc pas requis de mesure de réduction du risque complémentaire.